

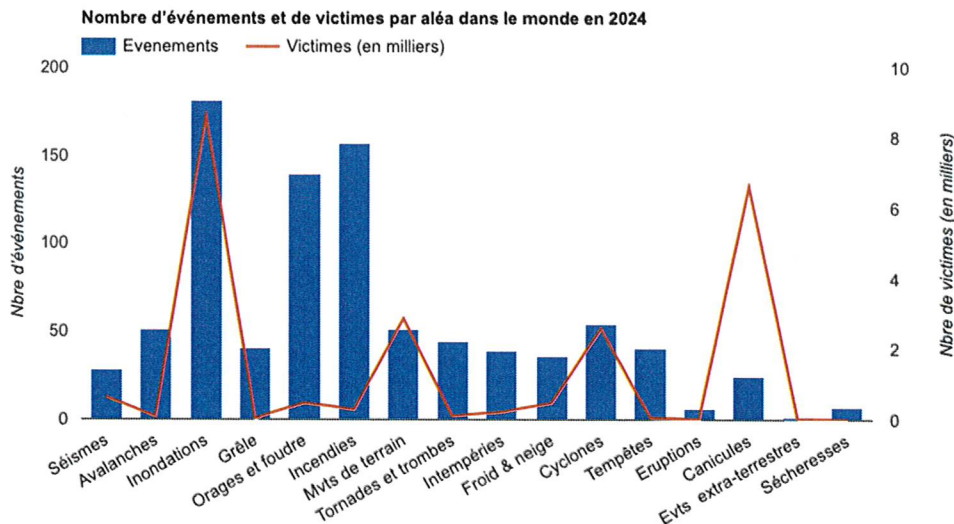


RAPPORT DE GESTION DE L'ANNEE 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

En 2024, le dérèglement climatique continue à provoquer des catastrophes partout dans le monde ; en Suisse, à fin juin, une autoroute a été fortement endommagée aux Grisons et Saas Grund a été dévastée par une lave torrentielle avec récurrence début septembre. A fin octobre des inondations ont causé la mort de plusieurs centaines de personnes dans la région de Valence.

Le site catnat.net recense les catastrophes naturelles dans le monde entier. Un extrait pour 2024 montre que nous avons encore de la chance.



La situation géopolitique en Europe n'incite pas franchement à l'optimisme : la guerre en Ukraine ne faiblit pas, des soubresauts politiques agitent la France, ainsi que d'autres pays. Une guerre civile ravage le Soudan, le Moyen-Orient est en feu et Trump a à nouveau remporté l'élection présidentielle aux USA.

Dans notre région, l'année a été pluvieuse et fraîche au printemps, puis chaude par intermittence ; cela n'a pas suffi au rétablissement de la forêt, dont les épicéas ont été dévastés par les scolytes typographes à un niveau record.

Vous trouverez dans ce rapport diverses explications sur la vie du village, ainsi que les comptes et un résumé des activités de l'administration et de la Municipalité.

Conseil général

Mme Isabelle Berney Monnier, présidente du Conseil et Mme Ségolène Kurmann, vice-présidente du Conseil, ont été réélues à leurs postes. Mme Barbara Zobrist conserve le poste de secrétaire du Conseil.

Le Conseil a tenu deux séances :

- Le **17 juin 2024**, pour les comptes 2023 et le rapport de gestion (**préavis 25/2024**),
L'arrêté d'imposition 2025 (**préavis 26/2024**),
Le maintien de la convention entre 7 communes et Espace prévention la Côte pour le poste de travailleur social de proximité (**préavis 27/2024**).
- Le **9 décembre 2024**, pour le budget 2025 (**préavis 28/2024**),
L'amendement des statuts de l'ASI7 (**préavis 29/2024**),
La refonte du Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et sur les résidences secondaires (**préavis 30/2024**),
Les statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la PC du district de Morges – ORPC (**préavis 31/2024**)

Municipalité

Suite au départ de M. Jean-Daniel Favre au 31 janvier 2024, une élection complémentaire a été organisée le 04.02.2024. Bien qu'aucun candidat ne se soit présenté officiellement, M. Eric Von Kaenel a remporté l'élection au premier tour et son assermentation a été prononcée le 07.02.2024. L'organisation de la Municipalité se présente comme suit pour la fin de la législature 2021-2026 :

M. Gilles Dolivo :	Syndic, administration générale, finances communales, instruction publique
M. Jean-Jacques Capt :	Vice-syndic depuis le 1 ^{er} juillet 2023, urbanisme, déchetterie
M. Philippe Cugny :	Domaines, eaux et épuration
M. Lionel Tissot :	Routes, énergies, parcs, promenades et cimetière, social
M. Eric Von Kaenel :	Bâtiments communaux, forêts, police, défense incendie, protection civile, chauffage à distance

43 séances ordinaires de Municipalité ont eu lieu en 2024 et plusieurs séances ont été tenues sur des sujets particuliers (p.ex. budget, comptes, chauffage à distance, plan énergie et climat).

M. Gilles Dolivo siège au CODIR de l'ASI7 et préside celui de l'AIPCV. Il représente la commune aux réunions de syndics du district, de l'ancien cercle de La Sarraz et du Pied du Jura, à l'UCV et à l'ADCV, ainsi qu'à l'ARCAM et à Morges Région Tourisme. Il reste aussi président du Groupement forestier du Mollendruz. M. Philippe Cugny est membre de la commission de gestion de l'EHV (Epuration Haute Venoge-Veyron).

M. Lionel Tissot préside le Conseil intercommunal de l'AJERCO depuis le 01.07.2024, suite à son élection le 16.05.2024.

Personnel communal

Aucun changement n'a eu lieu au sein du personnel administratif :

Mme Valérie Siggen continue à gérer le greffe et le contrôle des habitants à 40% et Mme Evelyne Baumann se charge de la bourse à 20%.

M. Alex Golay est employé communal à temps complet. Il est responsable de la conciergerie des locaux communaux, de la déchetterie et des extérieurs (parcs, routes, terrains) de notre commune. Pour ce qui est du réseau d'eau, M. Golay a suivi la formation de surveillant de réseau avec succès durant la deuxième partie de l'année 2024.

A noter qu'un logiciel de timbrage (Tipee) a été acquis en avril 2024, permettant à M. Golay d'enregistrer facilement ses heures de travail à l'aide de son téléphone. La ventilation des heures par centre de coût est également enregistrée au fur et à mesure dans le logiciel.

Mlle Léa Crisinel apporte son soutien pour l'entretien des parcs, du cimetière, des routes, de l'église et de la déchetterie, à un taux de 10%.

Pour les dernières années d'exploitation de la STEP, M. Olivier Crisinel continue à s'occuper de son bon fonctionnement.

Comme par le passé, M. Jacques Peytregnet a assuré des permanences à la déchetterie durant l'année. Il a souhaité mettre un terme à cette activité à la fin 2024 pour profiter de sa retraite.

Plusieurs personnes du village s'occupent des enfants prenant les transports scolaires à la sortie de l'école : Mmes Françoise Dolivo et Jasmine Zingre et MM. Gilles Dolivo, Serge Hausmann, Girolamo Ingravallo, Jean-Daniel Favre et Alex Golay.

Police des Constructions

Dans le cadre des dossiers traités durant l'année 2024, la Municipalité a établi :

- 6 autorisations municipales pour des constructions de minime importance
- 8 permis de construire
- 4 permis d'habiter ou d'utiliser

Par ailleurs, les procédures cantonales simplifiées ont été appliquées pour 5 projets de panneaux photovoltaïques en toiture et 3 pompes à chaleur.

Population

A la fin de l'année 2024 la population de Moiry reste assez stable avec 299 habitants (+ 2 habitants avec permis L courte durée, non comptés dans les statistiques cantonales). On dénombre 3 personnes inscrites en résidence secondaire à Moiry. Durant l'année :

- 26 personnes sont arrivées
- 23 personnes sont parties
- 1 naissance et 1 décès ont eu lieu

Réceptions & manifestations

Plusieurs manifestations ont eu lieu durant l'année 2024 :

Le 2 février 2024, le souper pour les personnes ayant œuvré pour le bon fonctionnement de la commune avec leur conjoint(e), a eu lieu au restaurant du Grütli à L'Isle.

Le 12 avril 2024, des portes ouvertes ont été organisées sur le site du chauffage à distance, afin de présenter les nouvelles installations à la population, en présence des représentants de notre partenaire Fireforce et du maître d'œuvre de l'entreprise RWB.



La traditionnelle fête du Petit Mai a eu lieu le 5 mai 2024 avec les chants et distribution de bouquets floraux par les enfants : elle a été organisée sous la houlette de Mme Coralie Tissot, aidée de trois mamans d'élèves en 10^{ème} année d'école. C'est une tradition à perpétuer, célébrant l'arrivée du printemps et le début de l'école pour les reines et rois de la fête.

Le 8 juin 2024, une délégation communale s'est rendue à la journée des communes vaudoises à Aigle. Une visite du chantier Thermorezo a été faite à cette occasion.



Le 15 juin 2024, le repas des « Sages », qui a lieu tous les deux ans, a réuni les anciens du village, les nouveaux habitants et les nouveaux électeurs de la commune, autour d'un bon repas concocté par M. Jean-Daniel Favre.

Le 1er août a été célébré avec l'organisation d'un brunch en matinée, suivi d'un tournoi de pétanque mis sur pied par la société de Jeunesse. En fin de journée, le traditionnel cortège s'est déplacé près du stand de tir pour le feu du 1^{er} août, agrémenté par les grillades de la Jeunesse.

Le 21 septembre 2024, une matinée coup de balai a été mise en place. Une dizaine de volontaires a nettoyé des bordures de routes et chemins, les abords de la place de jeux et arraché des plants de vergerette annuelle, particulièrement envahissante.

Le 14 décembre 2024, le lancement des Fêtes de fin d'année a démarré avec l'apéro de commune.

La commission culturelle a également œuvré pour organiser plusieurs événements durant l'année :

Le 26 avril 2024, un concert de flûte et clavecin à l'église de Moiry.

Le 22 juin 2024, un bal musette à la salle villageoise.

Le 28 septembre 2024, une séance de cinéma open-air, qui a dû être déplacée à la salle villageoise en raison de la mauvaise météo. Le film d'animation « le Voyage de Chihiro » a été projeté et l'Echo du Bois Joly a assuré la tenue d'un bar et la vente de glaces pour l'occasion.

Les efforts constants de la commission culturelle pour animer la vie du village sont à relever. Le succès des manifestations n'est pas toujours proportionnel au travail fourni et une attention particulière aux retours de la population est mise en œuvre, afin de parvenir à rassembler les gens autour des activités qui les intéressent.

Nous relevons encore que plusieurs manifestations sont organisées durant l'année par les sociétés locales ou externes.

Un grand merci à tous les organisateurs et participants qui font vivre le village, par leur présence ou leur coup de main !

Honoraires et expertises

Le Plan Energie et Climat Communal (PECC) de Moiry a été finalisé en février 2024. Une partie des actions choisies a été débutée dans cette première année de réalisation.

Certaines fiches sont liées ou couvrent des actions en commun. Nous pouvons notamment citer la plantation d'une haie le long du chemin des Grassis et en bordure du parking route de La Praz, ainsi que plusieurs arbres sur les parcelles communales (voir détails en pages 9-10). Ces actions ont permis de remplir les objectifs fixés par la fiche n°17 « Améliorer la biodiversité dans les espaces communaux ».

Dans le cadre de la fiche n°4 « Informer et sensibiliser autour des thématiques environnementales », la population a été invitée à participer au coup de balai, mais aussi à la plantation des haies citées plus haut. Une sortie en plein air a aussi été organisée à la découverte des plantes comestibles sauvages ainsi qu'une balade sur le thème des oiseaux nicheurs.

La fiche n°15 « Organiser un réseau local de production solaire » a été démarrée avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les installations du CAD (voir page 14). La démarche n'est pas encore terminée, une autre installation est imaginée sur le toit de la salle villageoise ; de plus des discussions sont en cours avec la Romande Energie au sujet d'une Communauté électrique locale (CEL) afin d'augmenter notre autoconsommation en alimentant les bâtiments communaux à proximité.

Par le biais d'affiches à la déchetterie, sur le site communal et dans les tout-ménages, la commune a diversifié la sensibilisation aux plantes exotiques et envahissantes selon les objectifs prévus de la fiche n°18 « Limiter la propagation des plantes envahissantes ». Par ailleurs, le nouvel employé communal a été formé comme son prédécesseur à la reconnaissance et à la lutte contre ces plantes. Plus d'informations sont disponibles sur le site de la commune sous l'onglet « Nature et environnement ».

Piscine de la Venoge

La météo de 2024 n'a pas été spécialement favorable aux activités en extérieur, en particulier en début de saison ; fin juin, les entrées enregistraient un manque de 45% par rapport à 2023. Heureusement, la suite de l'été s'est montrée plus propice et des augmentations de prix ont permis des rentrées un peu supérieures à celles de 2023.

Un système d'arrosage programmable a été mis en place de sorte à prévenir la dégradation du gazon en période de sécheresse. Les diverses activités proposées (cours de natation, jardin aquatique, aquagym, vélaqua, etc.) rencontrent un grand succès. Pour la 1^{ère} fois, des cours de natation pour les élèves de 4 P ont été organisés, avec un retour très positif des élèves, des parents et du corps enseignant. La section locale du Rotary a permis que des leçons de natation soient dispensées aux enfants ukrainiens.

Il est à noter que les produits de l'AIPCV proviennent à raison de 50% des 19 communes membres, 23% de la piscine et 22% du camping et que les charges sont dues principalement aux amortissements et service de la dette (39%), et aux frais de personnel (32%).

La mise en conformité du camping de saison se poursuit au fur et à mesure que des locataires partent et que de nouvelles places, plus étendues, permettent de respecter les distances inter-caravanes. Les tarifs de location ont été augmentés en prévision de la diminution des emplacements, avec pour conséquence une hausse temporaire des recettes de 23%.

Grâce à une nouvelle organisation du travail des garde-bains, les charges de personnel ont pu être réduites de 10%.

Ces facteurs, ainsi qu'une très stricte discipline budgétaire, ont permis de rembourser environ CHF 110'000.00, soit 15% du budget, aux 19 communes de l'association.

Informatique

Nous recevons de temps à autre des courriels suspects, mais la vigilance de notre secrétaire nous a préservés de toute cyber-agression.

Impôts

Les comptes se soldent par un excédent de revenus de **CHF 292'568.40**. Ce résultat exceptionnel est en grande partie dû à la vente de 1'300 parts de notre fonds Raiffeisen pour **CHF 208'227.50**. Ce fonds découle de la vente des actions de la Romande Energie en 2015 et figurant pour CHF 1.00 au bilan, compte 9120.1.

Ce bon résultat est surtout dû à la rentrée exceptionnelle **d'impôts conjoncturels pour CHF 177'474.00**, soit des impôts sur les successions et donations, des droits de mutations et des gains immobiliers.

En revanche, les recettes principales, soit les impôts sur les personnes physiques PP, sont en **chute libre**, soit CHF 460'764.66 au lieu de CHF 552'368.11 en 2023. Cette baisse est due à des **réajustements à la baisse pour CHF 83'745.65 des années 2021, 2022 et 2023**. A surveiller !

D'autres charges moins élevées que prévues ont permis ce résultat positif : pour l'AJERCO CHF 32'278.15 en moins, pour les écoles de l'ASI7 CHF 5'478.00, la piscine de La Sarraz CHF 4'270.00 et dans l'administration pour environ CHF 5'400.00.

Finalement, ce résultat de CHF 292'568.40 a été réparti comme suit :

1. **Amortissements supplémentaires CHF 40'000.00**, soit

CHF 10'000.00 pour le PACom 9141.421
CHF 10'000.00 pour la salle villageoise 9143.4
CHF 15'000.00 pour la place de jeux 9143.441
CHF 5'000.00 pour l'archivage 9149

2. **Création d'un fonds de réserve** pour les futurs travaux de la station de pompage et la conduite d'alimentation **pour CHF 250'000.00.**

Après répartition de l'excédent des recettes, un bénéfice de **CHF 2'568.40** a été viré au compte capital du bilan.

La marge d'autofinancement est en forte augmentation et se monte à CHF 397'669.85, contre CHF 156'277.21 en 2023. Cette marge permet à la commune de financer par la trésorerie une partie des investissements votés ces dernières années.

	Charges	Revenus	Différence
Résultat	1'949'150.36	1'951'718.76	2'568.40
Amortissements administr.	-346'172.15		346'172.15
Mouvements réserves	-264'450.75	215'521.45	48'929.30
Charges et revenus épurés	1'338'527.46	1'736'197.31	397'669.85

Revenus d'impôts

Comme expliqué ci-dessus, les revenus d'impôts sur les personnes physiques sont fortement en baisse, mais contrairement à l'année 2023, les impôts conjoncturels sont exceptionnels. Malheureusement, la moitié de ces impôts extraordinaires repartent pour la cohésion sociale, compte 720.351.5.

Comparaison des recettes fiscales (postes 210.400.1 à 210.400.3) :

Impôts revenu + fortune des PP	2024 Taux 76 %	Budget	2023 Taux 76 %
Impôts année en cours (acomptes)	617'999.90	655'000.00	608'609.95
Décomptes des années antérieures (décomptes définitifs moins les acomptes)	-81'628.84		29'961.05
Prestations en capital (3 ^{ème} pilier A)	6'102.25		7'232.70
Impôts à la source & frontaliers	10'081.25	2'000.00	4'539.09
Totaux	552'554.56	657'000.00	650'342.79

La commune doit travailler avec ces revenus, principalement avec les 2 premières lignes du tableau. Les prestations en capital (3^{ème} pilier A), les impôts à la source ou frontaliers ne doivent pas être pris en compte, car trop aléatoires.

Evolution de l'impôt sur le revenu et la fortune pour les PP, par année comptable

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Impôt sur le revenu	454'662.41	545'118.91	514'519.10	560'439.48	546'705.88	538'909.61
Impôt sur la fortune	81'708.65	93'452.09	74'676.56	87'372.76	82'620.21	67'899.52
Totaux	536'371.06	638'571.00	589'195.66	647'812.24	629'326.09	606'809.13

Comme on peut le constater, ces impôts sur le revenu et la fortune fluctuent passablement d'année en année.

Récapitulation et comparaison 2023 – 2024

Impôts communaux	2024	Budget	2023
Impôt sur le revenu des PP	460'764.66	570'000.00	552'351.61
Impôt sur la fortune PP	81'708.65	85'000.00	93'452.09
Impôt sur le bénéfice PM	23'135.55	1'000.00	3'579.15
Impôt sur le capital des PM	38.75	200.00	145.65
Impôt à la source	10'081.25	2'000.00	4'522.59
Impôt foncier	49'288.50	48'000.00	48'526.00
Sous-total impôts	625'017.36	706'200.00	702'577.09
Impôt succession/donation	132'838.10		0.00
Droits de mutation	28'640.00	2'000.00	9'075.00
Impôt sur les gains immobiliers	15'995.90	2'000.00	0.00
Sous-total impôts conjoncturels	177'474.00	4'000.00	9'075.00
Totaux impôts	802'491.36	710'200.00	711'652.09

Service financier

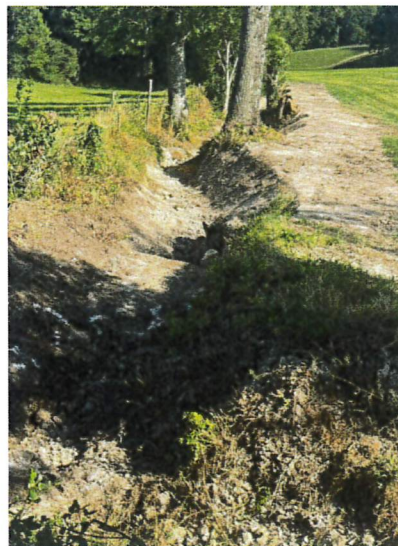
Les acomptes pour la péréquation intercommunale 2024 avaient été calculés sur les rendements d'impôts 2022, dont le point d'impôt s'élevait à CHF 8'461.00 ou CHF 28.60 par habitant. En 2024 notre point d'impôt s'élève à CHF 8'087.00 ou CHF 27.05 par habitant. Les acomptes payés ont été trop élevés et nous devrions recevoir en automne 2025, une somme d'environ CHF 40'000.00 pour la péréquation et CHF 2'211.00 pour la facture policière.

L'endettement à long terme se monte à CHF 1'126'667.00 avec des taux d'intérêts très favorables, oscillant entre 0,15 % à 0,6 %. Les cautionnements en faveur d'associations se montent à CHF 643'633.70 pour l'ASI7 (écoles), CHF 166'825.00 pour l'AIPCV (piscine et camping de La Sarraz) et CHF 20'518.50 pour l'EHV (STEP de La Sarraz). Soit un total de CHF 1'957'644.20 d'endettement pour des plafonds fixés à CHF 2'300'000.00 pour la commune et CHF 1'000'000.00 pour les associations.

Terrains

Pour permettre un écoulement optimal du cours d'eau, une partie du lit de la Voualève (en dessous du chemin des Carolines) a fait l'objet d'un curage en août 2024.

Ces travaux ont été subventionnés par le Canton à hauteur de 60%.



Des travaux de curage sur la Cressonnière sont prévus et échelonnés sur 2024, 2025 et 2026. La partie prévue en 2024 a été réalisée et subventionnée à hauteur de 60 %.

Forêts et biodiversité

Tout comme en 2023, le compte des forêts est toujours bien équilibré et même bénéficiaire en 2024, notamment grâce à des subventions. La forêt a produit 554 m³ de plaquettes forestières, soit CHF 19'944.00, pour le compte du chauffage à distance et CHF 18'147.35 de ventes de bois pour des privés.

La garde forestière a marqué 23 arbres-habitats durant l'année, qui ont donné lieu à l'octroi d'une subvention cantonale de CHF 8'200.00.

Plusieurs actions ont été menées à bien en collaboration avec le Parc Jura Vaudois.

Un inventaire des arbres « remarquables », selon des critères établis par le Canton a été élaboré et transmis à la Direction générale de l'environnement pour analyse. Pour cet inventaire, une subvention cantonale de CHF 2'000.00 a été perçue.

Un diagnostic biodiversité sur les parcelles essentiellement communales situées en zone villageoise a été réalisé, faisant état de l'entretien des espaces verts, des plantations potentielles d'arbres, de la présence de plantes néophytes envahissantes et des possibilités de pose de nichoirs.

A la suite de ce diagnostic, la plantation de haies indigènes et d'arbres hautes tiges a pu être organisée de manière participative, le samedi 9 novembre 2024.



Le rapport final du plan d'action en faveur des nicheurs en bâtiments réalisé en 2023 a été rendu par le Parc Jura Vaudois en mars 2024. Des inventaires complémentaires de l'avifaune (hirondelles/martinets) sont encore faits dans le courant de l'année.

Le 22 juin 2024, une balade guidée sur l'avifaune dans le village a été proposée à la population sur inscription, en collaboration avec le Parc Jura Vaudois.

Bâtiments communaux

Les charges liées au collège, au four et à l'église sont surtout dues à de l'entretien courant.

Pour la salle villageoise, les plus grosses dépenses sont liées à l'assainissement du sous-sol, soit déshumidification et pompage. L'entier de ces frais ont pu être déduits du fonds de réserve « Fonds abri PC ».

En outre, un des aérochauffeurs a été remplacé ainsi que les lampes de l'éclairage de secours.

L'étude pour l'assainissement énergétique de la salle villageoise et la pose de panneaux photovoltaïques s'est poursuivie jusqu'au stade du choix des adjudicataires.

A noter que dans le cadre des actions induite par le PECC, un suivi énergétique est en place afin de réduire les coûts du chauffage au collège, à la salle villageoise et au four.

Routes

Les principales charges concernent des entretiens de routes : soit CHF 14'144.85 pour le chemin de Crau Cru et CHF 8'292.80 pour le chemin des cibleries et la route de Ferreyres.

Des grilles de routes ont été remplacées et du goudronnage effectué pour CHF 4'141.25. Les autres charges concernent le déneigement et salage pour CHF 8'980.05, de l'entretien courant et les charges du véhicule communal.

Parcs, promenades, cimetières

Les travaux du parking situé à la Route de La Praz (préavis 20/2023) ont débuté à la fin du mois d'août 2024 et les premiers véhicules ont pu y stationner deux mois plus tard. Recouvertes de grilles à gazon, les places de parc verdiront dès le printemps suivant. Ce sont 30 places de stationnement (dont une dévolue aux personnes à mobilité réduite) qui viennent s'ajouter aux 36 (dont une pour les personnes à mobilité réduite) du parking de la Route de Chevilly.



Ordures ménagères et déchetterie

Dans le but de diminuer les coûts d'exploitation de la déchetterie, un horaire d'ouverture réduit a été mis en œuvre à partir du 1^{er} novembre. Dès cette date, l'ouverture du mercredi a lieu seulement une semaine sur deux. Cet horaire d'hiver sera en vigueur jusqu'au 1^{er} mars de l'année suivante.

Réseau d'égouts, station d'épuration

Comme les années précédentes et malgré une augmentation de la taxe épuration à CHF 1.60 le m³ en 2023, les revenus des taxes annuelles pour l'épuration ne couvrent pas les charges. Il manque CHF 3'311.95.

Malgré une maîtrise des coûts, la taxe ne suffit pas et devra être à nouveau augmentée. A part l'évacuation des boues au pôle de déshydratation de La Sarraz, les principales charges concernent le personnel et les frais liés à l'étude de EHVV (Epuration des eaux usées pour la région de Haute Venoge-Veyron). La commune de La Praz contribue aux charges de la STEP à hauteur de 50%.

Pour le poste **461 qui concerne uniquement les « collecteurs EC/EU »**, des mauvaises surprises ont eu lieu à divers endroits : curage de la canalisation et réfection d'un collecteur d'eau claire sur la route de Chevilly ; participation à 50% des frais pour la réfection du collecteur au captage de Chevilly et vidange avec curage et passage de caméra dans un collecteur d'eau claire à la route de La Praz.

Ces évènements imprévisibles n'ont pas permis d'équilibrer le compte des collecteurs EC/EU.

Instruction publique et cultes

L'ASI7 s'occupe de la gestion des infrastructures, des transports scolaires, de l'accueil de midi et des devoirs surveillés.

Le site scolaire de Moiry accueille trois classes de sorte à offrir deux cycles scolaires complets (1P-4P) et son avenir est assuré à moyen terme.

Le restaurant scolaire du Levant à La Sarraz accueille une moyenne de 180 élèves, en deux services ; 80% prennent des repas chauds et 20% apportent leur pique-nique. Le logiciel qui permet au restaurateur de consulter le nombre de repas, à l'ASI7 de tenir la comptabilité et aux parents de financer les repas fonctionne à la satisfaction générale, mais son prix augmente significativement.

Deux nouveaux prestataires ont été choisis : l'AVJ pour les transports dédiés des élèves, et le « Repas Quotidien » pour les repas servis au réfectoire du collège du Levant.

L'Etat de Vaud a versé un montant plus important que prévu à l'ASI7 et à la commune de Pompaples parce que l'accueil des réfugiés a été considéré comme « collectif » ; soit un montant de CHF 4'000.00 par an et par élève avec le statut de réfugié. L'enclassement de ces élèves a coûté moins que la somme des subventions ce qui a permis à l'établissement scolaire d'effectuer des amortissements supplémentaires et de rendre une partie des acomptes demandés aux communes.

L'évolution du nombre d'élèves est actuellement en-dessous des prévisions faites par l'étude Microgis, toutefois le nombre de classes reste stable. Un crédit d'étude pour l'avant-projet d'une salle de gym VD4+ a été voté en 2024. La construction se fera sur la parcelle n°370 située en-dessous du collège du Levant à La Sarraz. A la suite d'une intervention du service cantonal de l'éducation physique et du sport, une pré-étude pour une salle VD6 a été effectuée.

Le rapport annuel de la Bibliothèque a montré que cette dernière a connu un grand succès en 2024, tandis que le CEt (Conseil d'établissement) a eu des difficultés à rencontrer les parents d'élèves.

Les comptes 2024 ont été adoptés le 13 mai 2025 ; comme dans le nouveau plan comptable MCH2 il n'y aura plus de distinction entre les cycles primaire et secondaire, le prix moyen de l'élève se monte à CHF 4'180.30, pour un budget de fonctionnement global de CHF 3'315'163.90.

Le budget 2025 a été adopté en séance du 31 octobre 2024 et a été reporté dans le budget communal.

M. Lionel Tissot et Mme Françoise Dolivo sont membres du CI et ont assisté aux diverses séances tenues durant l'année.

Mme Françoise Dolivo est présidente du Conseil d'établissement, qui comprend des représentants du corps enseignant, des parents, de l'ASI7 et des milieux concernés par la vie de l'établissement.

Deux études de faisabilité ont été lancées pour une salle de sport ASI7, située près du collège du Levant, l'une pour une salle VD4 et l'autre pour une salle VD6.

Sur le plan local, des contacts semestriels ont lieu entre le corps enseignant actif sur le site de Moiry et une délégation de la Municipalité composée des responsables des bâtiments communaux et des écoles.

A la suite de la révision de la péréquation intercommunale, les statuts de l'ASI7 ont été adaptés : les communes touchant des subsides (en raison d'un pourcentage d'élèves par rapport à la population dépassant de 20% la moyenne cantonale) les reversent à l'ASI7, de sorte à ne pas interférer avec la solidarité existante qui consiste à répartir les frais en fonction de la population.

Prévoyance sociale cantonale

Pour 2024, les acomptes ont été fixés d'après les rendements d'impôts de 2022. La cohésion sociale est alimentée en 2 parties :

1. Par la moitié des impôts conjoncturels
2. Par le potentiel financier des communes, soit le point d'impôt.

La commune a encaissé des impôts conjoncturels non prévisibles pour CHF 177'474.00. La moitié repart pour la facture sociale, soit CHF 88'737.00 au lieu de CHF 9'932.00 payés. Par contre, pour la 2^{ème} partie, notre participation est moindre, car notre force financière a diminué en 2024, soit CHF 89'299.00 au lieu de CHF 105'748.00 payés. Au final la commune devra reverser **CHF 62'356.00** pour la cohésion sociale durant l'automne 2025.

Accueil de jour des enfants – charges régionales

Notre commune fait partie de l'accueil de jour pour la région de Cossonay (AJERCO). La commune paie des acomptes pour les structures d'accueil en prévision de l'utilisation de ces dernières. Nos acomptes payés à l'AJERCO sont toujours trop élevés et nous allons recevoir une somme de CHF 32'278.15 en retour.

L'AJERCO demande toujours des acomptes élevés afin de subvenir à ses besoins de trésorerie sans dépendre de la facturation aux parents.

Deux nouvelles structures ont été ouvertes en 2024. L'UAPE des Laurelles, située à Cossonay et disposant d'une capacité de 48 places, et la garderie Cocoon, également située à Cossonay et d'une capacité de 44 places. Les structures d'accueil d'Eclépens ont été inaugurées le 20 avril 2024.

La commune de Hautemorges actuellement partagée entre deux réseaux à la suite de sa création par fusion de communes, a fait son choix. Elle a entamé les démarches pour quitter le réseau AJERCO au profit du réseau AJEMA. En 2024, l'AJERCO est composée de :

- 10 garderies ; 296 places : 738 enfants accueillis, dont 5 avec des besoins spécifiques pour le Préscolaire
- 9 UAPE ; 300 places ; 668 enfants accueillis, dont 12 avec des besoins spécifiques pour le Parascolaire
- 41 Accueillantes en milieu familial (AMF) ; 210 enfants accueillis – 137'963 heures d'accueil en Préscolaire ; 247 enfants accueillis – 77'083 heures d'accueil pour le Parascolaire

Service des Eaux

Pour l'année 2024, le budget du service des « Eaux » a été respecté et le compte est même bénéficiaire. Une somme de CHF 9'993.25 a été virée au fonds de réserve affecté pour des prélèvements ultérieurs. En effet, le Conseil général a voté un préavis en décembre 2023 pour poursuivre le Plan Directeur pour la Distribution de l'Eau (PDDE) qui va engendrer de grands travaux. La station de pompage doit faire l'objet d'une mise en conformité, suite à la dernière inspection de l'OFCO (Office fédéral de la consommation). Des interventions sont également nécessaires sur les conduites pour la défense incendie et la distribution de l'eau.

Chauffage à distance

Afin d'optimiser l'utilisation du hangar à copeaux pour le chauffage à distance, utilisé en partie par la scierie Chappuis, une séparation en bois a été installée en décembre. Une dalle en béton a aussi été créée devant le hangar, pour faciliter le déchargement des copeaux et garantir qu'ils soient exempts de cailloux, lors du transfert des copeaux du hangar vers le silo.



On relève également que le système de régulation pour la distribution d'eau chaude a été repris par la société Fireforce, permettant ainsi à la commune de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

En outre, des panneaux solaires photovoltaïques ont été installés sur le hangar et le silo du CAD, pour une surface totale de 76 m² et une production annuelle de 16'600 KWh/an.

En fin d'année, un survol du réseau par un drone a été prévu, avec la société Helitherm, afin de vérifier les éventuelles fuites sur le réseau de distribution. Pour des raisons météorologiques, le survol a eu lieu au début de l'année 2025 et n'a révélé aucun problème.

La consommation en eau chaude a été plus faible que les années précédentes et les charges restent stables, d'où un prix de vente de l'énergie fixé à 8.96 CHF/m³ pour l'année 2024.

Les charges du chauffage à distance de CHF 129'917.40 sont couvertes par la vente d'énergie :

- aux **privés** 67 %
- à la **commune** 33 %

Bilan

L'année 2024 se caractérise par des rentrées fiscales hétéroclites, avec une forte diminution des rentrées fiscales sur les PP, mais une rentrée fiscale extraordinaire sur les impôts conjoncturels. Finalement, les rentrées fiscales sont bonnes.

L'endettement total de la commune au 31 décembre 2024, s'élève à CHF 1'265'845.55. Cet endettement, en constante diminution, représente CHF 4'233.60 par habitant au 31.12.2024 (299 hab.), mais sans compter l'endettement des associations se montant à CHF 830'977.20 dont la commune se porte caution, soit CHF 2'779.20 par habitant.

Quant à l'endettement net par habitant (**endettement total moins l'actif disponible**) celui-ci était de CHF 2'474.50 en 2020, CHF 1'691.85 en 2021, CHF 1'544.70 en 2022, CHF 1'799.24 en 2023, il se monte à CHF 1'364.22 fin 2024, sans les associations.

Couverture financière des réserves

Disponible net (910 à 913, sauf 9123) - (cptes 920 + 925)	CHF 718'763.82	Réserves (cptes 928...)	CHF 842'196.81
Taux de couverture	85.3 %	Écart	CHF 123'432.99
Appréciation	mauvaise		

L'analyse du bilan permet de contrôler que les fonds de réserve soient totalement couverts par l'actif disponible, ce qui est juste. Ce n'est pas le cas en 2024 selon le bilan. Cependant, il ne faut pas oublier que la commune dispose d'un fonds de placement, à la suite de la vente des actions de la Romande Energie, auprès de la Raiffeisen pour une valeur de CHF 189'032.90 au 31.12.2024, qui figure à l'actif du bilan pour CHF 1.00 (compte 9120.1).

Emprunts par rapport aux immobilisations

Immobilisations (cptes 914-917 + 9123)	CHF 1'669'060.41	Emprunts à long terme	CHF 1'126'666.69
Appréciation	Moyen à bon	Écart	CHF 542'393.72

Les emprunts sont inférieurs au montant total du patrimoine administratif et financier. L'inverse ne serait pas admissible.

RATIOS

	Taux communal	Valeurs idéales
MA/EN Capacité de financement de l'endettement	97.49 %	> 15.00 %
MA/RFE Capacité d'autofinancement	20.37 %	> 20.00 %
MA/DIN Degré d'autofinancement	- 530.40 %	> 80.00 %
INP/RFE Quotité d'intérêts passifs	0.30 %	< 5.00 %
Quotité de la dette brute	62.05 %	<100 %

Les ratios calculés sur les comptes 2024 démontrent que la commune est proche des valeurs idéales.

MA/EN

Avec une **Marge d'Autofinancement** de CHF 397'669.85, notre capacité à financer **l'endettement net** de CHF 407'902.87 pour 2024 est bonne.

MA/RFE

Les **Revenus de Fonctionnement Epurés**, soit les revenus totaux moins les mouvements aux réserves, sont de Fr. 1'951'718.76. Avec un taux de 20.37 %, notre capacité d'autofinancement est tout juste bonne pour 2024.

MA/DIN

Ce ratio de degré d'autofinancement démontre la capacité à financer nos dépenses d'investissement nettes. Le montant des investissements totaux se montent à **CHF 315'981.36** dont CHF 22'656.50 pour la salle villageoise, CHF 178'846.05 pour le nouveau parking, CHF 11'891.00 pour le PDDE et CHF 102'587.81 pour le CAD. La diminution des investissements générée par les amortissements et les subventions se monte à CHF 390'957.15. Avec **CHF 74'975.79** de dépenses d'investissement négatives **par rapport** à la marge d'autofinancement de **CHF 397'669.85**, ce ratio ne représente rien.

INP/RFE

Avec CHF 5'908.82 d'intérêts passifs, ce ratio reste très bon. Cela signifie que sur des RFE de CHF 1'951'718.76, seul 0.30 % est utilisé pour l'intérêt de la dette.

Quant au ratio de **quotité de la dette brute**, soit le rapport entre l'endettement et les recettes (CHF 1'126'666.69 de dette à long terme par rapport à CHF 1'951'718.76 de revenus épurés) celui-ci démontre l'importance de l'endettement. Plus il se rapproche de zéro, meilleur il est. En dessous de 100, le ratio est qualifié de **bon**, entre 100 et 150, il est considéré comme moyen.

Conclusion

La situation financière actuelle de la Commune peut être considérée comme bonne. En prévision des futurs investissements qui attendent la commune pour le service des « Eaux » et « Incendie », les rénovations énergétiques des bâtiments et l'épuration des eaux, il convient d'être toujours prudent dans les dépenses budgétaires. Avec la **Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV)**, il faudra être très prudent avec les dépenses budgétaires des routes qui ne seront subventionnées que dans une moindre mesure.

Remerciements

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les collaborateurs communaux pour le travail effectué au long de l'année, que ce soit pour le secrétariat, le contrôle des habitants, l'entretien du site internet, les comptes communaux, le nettoyage des routes, des bâtiments, l'entretien de la salle villageoise, de la STEP, de la déchetterie, le fleurissement du village, le nettoyage des fontaines, l'animation des manifestations et tous les « coups de main » parfois invisibles, mais si précieux pour la collectivité.

Elle adresse également ses remerciements à la présidente Mme Isabelle Berney, à la secrétaire du Conseil Général Mme Barbara Zobrist, à l'ensemble du bureau du Conseil Général, toujours disponible pour les votations ou élections durant l'année, et aux membres des différentes commissions sollicités durant l'année pour l'étude de projets. La Municipalité remercie particulièrement l'ensemble des membres du Conseil général qui lui ont fait confiance tout au long de l'année 2024.

Moiry, le 19 mai 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Dolivo



La secrétaire



V. Siggen